

# Fiche de données de sécurité Van Ruysdael Detail<sup>②</sup>

référence 3.01

selon 1907/2006/EG, article 31

date de réimpression 1er septembre 2009

révision du 1er septembre 2009

## I identification de la substance ou de la préparation et de l'entreprise

. nom du produit	Van Ruysdael Detail
. référence	VR.P2.01
. emploi de la substance/de la préparation	Agent d'étanchéité pour la pose du verre
. fournisseur	Van Ruysdael, 's-Gravenzandseweg 11a, 2291 PE Wateringen, Pays-Bas T: +33 (0)975 184 586 F +31 15 2139226 info@vanruysdael.fr www.vanruysdael.fr
. producteur	Van Ruysdael, 's-Gravenzandseweg 11a, 2291 PE Wateringen, Pays-Bas T: +33 (0)975 184 586 F +31 15 2139226 info@vanruysdael.fr www.vanruysdael.fr
. service chargé des renseignements	safety department. info@vanruysdael.fr
. renseignements en cas d'urgence	T: +33 (0)975 184 586. info@vanruysdael.fr

Ces informations sont non contractuelles.

VAN | RUYSDAEL<sup>®</sup>

glas / verre / glass / vetro / ガラス

's-Gravenzandseweg 11a  
2291 PE Wateringen | Pays-Bas  
+33 (0)975 184 586

info@vanruysdael.fr  
www.vanruysdael.fr

## 2 composition/information sur les composants

caractérisation chimique

. description Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

composants dangereux

. CAS : 2768-02-7 triméthoxyvinylsilane ☒ Xn; R 10-20 1-5%

. EINECS : 220-449-8

. CAS : 1344-09-8 acide silicique, sel de sodium ☒ XN, ☒ Xi; R 22-37/38-41 1-5%

. EINECS : 215-687-4

. indications complémentaires Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Tenir compte des seuils d'exposition des différents pays.

## 3 identifications des dangers

. principaux dangers néant

. indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

. système de classification La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

## 4 premiers secours

. remarques générales Aucune mesure particulière n'est requise.

. après contact avec les yeux Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

. après ingestion Si les troubles persistent, consulter un médecin.

. après inhalation Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

. après contact avec la peau En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

## 5 mesures de lutte contre incendie

- . moyens d'extinction
- . équipement spécial de sécurité

Adapter les mesures d'extinction incendie à l'environnement.  
Aucune mesure particulière n'est requise.

## 6 mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- . les précautions individuelles
- . mesures pour la protection de l'environnement
- . méthodes de nettoyage/récupération
- . indications supplémentaires

Veiller à une aération suffisante.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.  
Recueillir par moyen mécanique.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

## 7 manipulations et stockage

- . manipulation

. Précautions à prendre pour la manipulation : n'employer que dans des secteurs bien aérés.  
. Préventions des incendies et des explosions : aucune mesure particulière n'est requise.

- . stockage

. Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : aucune exigence particulière.  
. Indications concernant le stockage commun : pas nécessaire.  
. Autres indications sur les conditions de stockage : néant.

## 8 contrôle de l'exposition

- . indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques
- . composants présentant des valeurs seuil à surveiller par poste de travail
- . remarques supplémentaires

Sans autre indication, voir point 7.

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs seuil à surveiller par poste de travail.

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

protection individuelle :

- . mesures générales de protection et d'hygiène
- . protection respiratoire
- . protection des mains

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
pas nécessaire

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée dû au manque de tests.

Le choix du matériau des gants dépend des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

. matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement de leur composition, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Comme le produit est composé de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

. temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

. protection des yeux

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

## 9 propriétés chimiques et physiques

### . indications générales

forme

couleur

odeur

pâteuse

selon désignation produit

caractéristique

### . changement d'état

point de fusion

point d'ébullition

non déterminé

270°C

### . point d'inflammation

> 100°C

### . température d'inflammation

non déterminé

### . auto-inflammation

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

### . danger d'explosion

Le produit n'est pas explosif.

### . limites d'explosion

inférieure

non déterminé

supérieure

non déterminé

### . pression de vapeur

non déterminé

### . densité à 20°C

1,2 g/cm<sup>3</sup>

### . solubilité dans/miscibilité avec l'eau

pas ou peu miscible

### . valeur du pH

non déterminé

### . teneur en solvants

VOC (CE) 0,02 %

VOC (CE) 0,2 g/l

## 10 stabilité et réactivité

### . décomposition thermique/conditions à éviter

pas de décomposition en cas d'usage conforme

### . réactions dangereuses

aucune réaction dangereuse connue

### . produits de décomposition dangereux

pas de produit de décomposition dangereux connu

## I 1 informations toxicologiques

toxicité aiguë

effet primaire d'irritation :

. de la peau

pas d'effet d'irritation

. des yeux

pas d'effet d'irritation

. sensibilisation

sensibilisation possible par contact avec la peau

. indications toxicologiques complémentaires

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage. En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

## I 2 informations écologiques

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

. catégorie de pollution des eaux (NL) 10

peu polluant

. catégorie de pollution des eaux I (D)

(classification propre)

## I 3 considérations relatives à l'élimination

évacuation conformément à la prescription légale locale en vigueur.

produit

. recommandation

évacuation conformément aux prescriptions légales

. catalogue européen des déchets

08 04 09

déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

emballages non nettoyés

. recommandation

évacuation conformément aux prescriptions légales

#### 14 informations relatives au transport

transport par terre ADR/RID (transfrontalier)

. classe ADR/GGVS/E

mention inutile

transport maritime IMDG

. classe IMDG:

mention inutile

transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:

. classe ICAO/IATA

mention inutile

#### 15 informations réglementaires

. marquage selon les directives CEE

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté Européenne et de la "GefStoffV" (Réglementation sur les produits dangereux).

. identification particulière de certaines préparations

Contient : N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, N-[3-(diméthoxyméthylsilyl)propyl]éthylènediamine. Peut déclencher une réaction allergique.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

prescription nationale

. catégorie de pollution des eaux

effort d'assainissement A

## 16 autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

. phrases R importantes	10 inflammable 20 nocif par inhalation 22 nocif en cas d'ingestion 37/38 irritant pour les voies respiratoires et la peau 41 risque de lésions oculaires graves
. service établissant la fiche technique	product safety department
. contact	M.N.Trompert